

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 avril 2019

## TAXE SUR LES SERVICES NUMÉRIQUES - (N° 1838)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 163

présenté par  
M. Giraud

à l'amendement n° 150 de Mme Magnier

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Rédiger ainsi le début de la première phrase de l'alinéa 1 :

« À compter de 2020, le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 septembre de chaque année, un rapport sur les résultats de la taxe prévue à l'article 299 du code général des impôts et son... *(le reste sans changement)*. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement rédactionnel.